

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 À 13 H
PAR APPEL CONFÉRENCE – DÉCRET 2020-004
ORDRE DU JOUR



- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière et de la séance spéciale du 6 avril 2020**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202000230 à 202000310
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Paiement de factures de plus de 5 000\$:
 - a) J.D. Architectes 11 698.71\$
 - 8.2 Comité de gestion financière et ressources humaines du 22 avril 2020
 - 8.3 Adoption du règlement d'emprunt #449-2020 Asphaltage chemin de la Grande Presqu'île (\pm 2.5 km)
 - 8.4 Adhésions – Corporation des Loisirs de Papineau et Loisirs Sport Outaouais
 - 8.5 Protocole d'entente entre la Municipalité et le Parc National de Plaisance pour l'alimentation en eau potable – Ajustement du coût selon l'IPC
 - 8.6 Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du directeur du service incendies
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures- recyclage – compostage – Mars 2020
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau - Aquatech
 - 9.3 Comité de sécurité publique du 22 avril 2020
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Adoption du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2020
 - 10.3 Demande de dérogation mineure – 71 rue Pierre
 - 10.4 Demande de dérogation mineure – rue Lalande
 - 10.5 Demande CPTAQ – 283, montée Papineau
 - 10.6 Adoption d'un projet de modification au règlement de zonage URB 20-05-46

11. Développement économique

- 11.1 Mandat à la firme EXP pour étude écologique en rapport aux milieux humides – Terrain Hydro-Québec (lot 4 852 716)

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs et de la culture
- 12.2 Les activités de la municipalité dû au COVID-19
- 12.3 Approbation brochure nouveaux arrivants

13. Transport et voirie

- 13.1 Compte-rendu du comité des travaux publics du 22 avril 2020

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

- 15.1 Don à la Résidence Le Monarque – In Memoriam Léo Tourangeau – Résolution 12-322-10

16. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **4 mai 2020 à 13 h 03** par appel conférence numéro de décret 2020-004 et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par appel conférence : Benoit Hébert, Directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe.

Aucune personne assiste à la séance (décret 2020-004).

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-095

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-096

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-097

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière et de la séance spéciale du 6 avril 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances ordinaire et spéciale du 6 avril 2020.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-098

Chèques : Journal des déboursés - 202000230 à 202000310

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2020;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois d'avril totalisant la somme de **97 051,39\$** portant les numéros de déboursés **202000230 à 202000310** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'avril 2020 est déposée aux élus.

7. Période de questions

Aucune personne assiste à la séance (décret 2020-004).

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-099

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE soit payé la facture suivante :

a) J.D. Architecte	11 698,71\$
--------------------	-------------

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-100

Comités de gestion financière et ressources humaines du 7 et du 22 avril 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu des comités de gestion financière et ressources humaines du 7 et du 22 avril 2020.

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

QUE ce conseil demande que les sommes d'argent pour l'achat de chenilles pour le 6 roues du service des incendies soient prises dans le budget de sécurité incendies, et ce, à l'automne.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-101

Adoption du règlement d'emprunt #449-20 – Règlement d'emprunt – 500 000\$ Asphaltage chemin de la Grande Presqu'île (±2.5 km)

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session du conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 mars 2020;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil demande la tenue d'un registre le 25 mai 2020;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 449-20 pour emprunter et dépenser 500 000\$ afin de procéder à des travaux de réfection d'un tronçon du chemin des Presqu'îles;

QUE les procédures d'adoption du présent règlement seront faites conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-102

Adhésions – Corporation des Loisirs de Papineau et Loisirs Sport Outaouais

CONSIDÉRANT que le renouvellement d'adhésion pour ces deux organisations arrive à échéance :

Corporation des Loisirs de Papineau	60\$
Loisirs Sport Outaouais	211,55\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve le paiement afin de faire partie pour une période d'un(1) an à chacun de ces organismes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-103

Protocole d'entente entre la Municipalité et les Parc National de Plaisance pour l'alimentation en eau potable – Ajustement du coût selon l'IPC

Considérant les points 4, 4.1 et 4.2 du protocole d'entente;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil augmente le tarif de 1.9% selon l'indice du prix à la consommation (IPC) moyen de 2019;

QU'une lettre soit envoyée aux responsables du Parc National de Plaisance afin de les aviser de l'augmentation prévue et de la date d'entrée en vigueur.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-104

Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT l'entente pour les services aux sinistrés couvrant la période de mars 2020 à février 2021 doit être renouvelée;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil approuve le paiement de 187,34\$ à la Croix-Rouge Canadienne.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapports mensuels du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations d'avril 2020.

9.2

Tableaux des tonnages de mars 2020 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages de mars 2020 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport de la consommation d'eau - Aquatech

Le rapport de la consommation d'eau d'avril 2020 est déposé au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-105

Comité de sécurité publique du 22 avril 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

QUE ce conseil demande que les sommes d'argent pour l'achat de chenilles pour le 6 roues du service des incendies soient prises dans le budget de sécurité incendies, et ce, à l'automne.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations d'avril 2020.

13 h 24 M. Richard O'Reilly, conseiller, quitte la conférence téléphonique.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-106

Adoption du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 avril 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 20 avril 2020 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil entérine les résolutions #20-04-12 à #20-04-19 et les recommandations apportées, à l'exception de la résolution #20-04-14.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Pour : 3

Contre : 2

Adoptée à la majorité.

**Madame Micheline Cloutier, conseillère, enregistre sa dissidence.
Monsieur Miguel Dicaire, conseiller, enregistre sa dissidence.**

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-107

Demande de dérogation mineure, 71, rue Pierre

CONSIDÉRANT que les propriétaires au 71, rue Pierre ont déposés une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une piscine hors terre, soit le bassin, à une distance de 0,30 mètre de la ligne arrière du lot, alors que selon le règlement de zonage URB 99-03, à la sous-section 9.3.1 Implantation, la distance minimale est de 2,00 mètres, donc une dérogation de 1,70 mètre;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont soumis en complément un avis favorable du propriétaire voisin au nord de leur propriété envers la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la propriété voisine est un lot transversal, dont la résidence n'est pas construite sur la rue Pierre, mais sur l'autre rue, soit la rue Guindon;

CONSIDÉRANT que l'espace disponible est restreint pour l'implantation d'une piscine sur cette propriété;

CONSIDÉRANT que les propriétaires avait soumis une proposition d'implantation d'une piscine antérieurement auprès du service d'urbanisme et d'environnement, dont l'emplacement projeté aurait apporté des considérations négatives plus importante au niveau de l'esthétisme que l'emplacement faisant l'objet de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la piscine est de type hors terre, dont la durée de son existence est pour une période de temps normalement limitée;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme à statuer sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise une dérogation mineure de sorte qu'une piscine hors terre peut être implantée à une distance minimale de 0,30 mètre de la ligne arrière du lot ou terrain;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que la présente décision porte strictement que sur la piscine à être installée par les présents demandeurs et que tout remplacement de cette piscine devra être effectuée en conformité avec le règlement de zonage alors en vigueur;

QUE la distance réduite autorisée entre la piscine et la ligne arrière du lot ou du terrain n'affecte d'aucune façon le respect des dispositions réglementaires concernant la sécurité des piscines.

QUE la piscine projetée respectera l'ensemble des dispositions réglementaires concernant la sécurité des piscines.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Pour : 3

Contre : 2

Adoptée à la majorité.

Madame Micheline Cloutier, conseillère, enregistre sa dissidence.

Monsieur Miguel Dicaire, conseiller, enregistre sa dissidence.

13 h 38 M. Richard O'Reilly, conseiller, reprends la conférence téléphonique.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-108

Demande de dérogation mineure, rue Lalande

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur les lots 4 853 519-p et 6 357 875 au cadastre du Québec, sur la rue Lalande concernant la subdivision officielle de quatre lots dont leurs profondeurs ne respectent pas la norme minimale prescrite au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement URB 99-04, à la sous-section 5.1.3 Superficie minimale et dimensions minimales des lots desservis prescrit une profondeur minimale de 25,00 mètres, alors que les lots projetés sont d'une profondeur variant de 23,60 à 24,71 mètres, donc une dérogation variant de 0,29 à 1,40 mètre;

CONSIDÉRANT que les lots projetés sont délimités par la rue Lalande au sud et par des lots construits au nord;

CONSIDÉRANT la faible différence entre les profondeurs des lots et la norme prescrite audit règlement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise cette demande de dérogation mineure concernant ces quatre lots dont la profondeur minimale varie entre 23,60 et 24,71 mètres;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-109

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, 283, Montée Papineau

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée concernant la propriété sise au 283, Montée Papineau, soit pour l'aménagement d'un logement résidentiel supplémentaire dans l'habitation unifamiliale existante;

CONSIDÉRANT que l'habitation existante a fait l'objet dans le passé de droits en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection et des activités agricoles, soit pour les fins d'occupation par un agriculteur, son enfant ou son employé;

CONSIDÉRANT que l'habitation existante a fait l'objet d'une décision de refus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 333554 au sujet d'une demande d'autorisation d'une aliénation et d'un lotissement pour permettre la vente de cette habitation;

CONSIDÉRANT que ce projet du demandeur ne respecte pas les critères à considérer par la municipalité dans le cadre d'une telle demande d'autorisation, et que les motifs de la CPTAQ indiqués dans la décision rendue au dossier numéro 333554 soutiennent cette position;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil n'appuie pas cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13 h 43 M. Luc Galarneau, conseiller, quitte la conférence téléphonique.

10.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-110

Projet de règlement URB 20-06-46 concernant la création des zones R-f, C-g et sur les logements accessoires des habitations bifamiliales

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil désire créer la Zone résidentielle de moyenne densité à caractère spécifique (R-f), changer la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 229 en une zone résidentielle de moyenne densité à caractère spécifique (R-f) comprenant une inclusion du lot 4 853 691 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil désire créer la Zone commerciale et résidentielle de haute densité à caractère spécifique (C-g) afin de permettre les habitations multifamiliales isolées de trois et quatre logements, en plus des usages déjà permis dans la zone actuelle, soit une Zone commerciale (C-a), dont les limites de cette nouvelle zone englobent exclusivement les lots 4 853 780, 4 853 781, 4 853 782 et 5 397 396;

CONSIDÉRANT que le conseil désire permettre les logements accessoires dans les habitations bifamiliales, tel que déjà permis dans les habitations unifamiliales isolées selon les mêmes conditions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

On ajoute la sous-section 7.3.30 Zone résidentielle de moyenne densité à caractère spécifique (R-f) qui se lit comme suit :

7.3.30 Zone résidentielle de moyenne densité à caractère spécifique (R-f)

Seuls les usages suivants sont permis dans cette zone :

- les habitations unifamiliales isolées;
- les habitations unifamiliales jumelées;
- les habitations bifamiliales isolées;

Article 3

On ajoute la sous-section 7.3.31 Zone commerciale et résidentielle de haute densité à caractère spécifique (C-g) qui se lit comme suit :

7.3.31 Zone commerciale et résidentielle de haute densité à caractère spécifique (C-g)

Seuls les usages suivants sont permis dans cette zone :

- les commerces en général à l'exception des commerces de type transport;
- les habitations unifamiliales isolées;
- les habitations bifamiliales isolées;
- les habitations unifamiliales jumelées;
- les habitations multifamiliales isolées de trois (3) et quatre (4) logements;
- Les activités et constructions reliées à l'administration publique, à l'éducation, aux loisirs, à la santé et aux activités culturelles tels : bureaux de poste, écoles, bibliothèques, centres communautaires, sportifs ou de loisirs, musées, parcs et terrains de jeux, centres médicaux, foyers, garderies, maison de retraite, de convalescence, de repos et de détention, habitations pour personnes âgées, centre d'accueil, musées et centre d'interprétation, marina, etc.

Dans cette zone, un usage mixte des usages autorisés est permis.

Article 4

La sous-section 9.8.5 **Logements accessoires** est remplacé par celle qui se lit comme suit :

Logements accessoires

Dans les habitations unifamiliales seulement, il est autorisé d'aménager un (1) seul logement accessoire, en plus du logement principal, à condition qu'il soit aménagé dans le sous-sol et qu'il n'y ait pas de modification à l'architecture extérieure du bâtiment dont aucune porte d'entrée supplémentaire pour ce logement accessoire à la façade avant du bâtiment.

Article 5

Le plan de zonage en zone urbaine est modifié de la façon suivante et tel que montré en annexe A;

1- La Zone résidentielle de moyenne densité à caractère spécifique (R-f) du secteur de votation 229 est créer à même une partie de la Zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du même secteur de votation comprenant une inclusion du lot 4 853 691 situé dans la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 211;

2- La Zone commerciale et résidentielle de haute densité à caractère spécifique (C-g) du secteur de votation 232 est créer à même une partie de la Zone commerciale et résidentielle de moyenne densité (C-f) du secteur de votation 222, soit exclusivement les lots 4 853 780, 4 853 781, 4 853 782 et 5 397 396;

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13 h 45 M. Luc Galarneau, conseiller, reprends la conférence téléphonique.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-111

Mandat à la firme EXP pour étude écologique en rapport aux milieux humides Terrain Hydro-Québec (lot 4 852 716)

CONSIDÉRANT l'offre de service la firme EXP en mars 2020;

CONSIDÉRANT l'offre pour l'analyse environnementale à l'étape 4 de l'offre de services;

CONSIDÉRANT que cette étape est nécessaire pour connaître la superficie disponible pour le développement du projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil autorise la dépense de 4 000\$ pour l'élément mentionné en préambule.

ATTENDU que ce conseil a consenti la dépense de 3 000\$ prévue à l'étape 3 en rapport à l'inventaire de la Rainette Faux-Grillon de l'Ouest.

ATTENDU que le mandat octroyé en avril résolution # 2020-04-089 sera réalisé après le résultat de la consultation en environnement (étude écologique pour les milieux humides).

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations d'avril 2020.

12.2

Les activités de la municipalité dû au COVID-19

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un rapport des activités prévues dans la municipalité qui sont annulées, reportées ou maintenues dû au COVID-19.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-112

Approbation de la brochure des nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT le dépôt d'une ébauche de la brochure pour les nouveaux arrivants préparée par le comité Mon village, ma fierté;

CONSIDÉRANT que cette brochure doit être révisée avant d'être remise aux nouveaux arrivants;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil approuve la publication de cette brochure lorsque les révisions nécessaires seront faites;

QU'une mise à jour du document soit faite annuellement;

QUE cette brochure sera distribuée à tous les nouveaux arrivants dans la municipalité de Plaisance par les pompiers volontaires.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-113

Révision de la politique familiale de la Municipalité de Plaisance- Recommandations du comité responsable des questions familiales

CONSIDÉRANT la résolution #2020-04-090

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le texte suivant soit retiré de la résolution :

« QU'UN comité de suivi composé de Madame Claire Ménard, Madame Marie-Claude Crevier, Madame Sophie Lemaire, Madame Christine Charlebois, Madame Edith Chalut, Monsieur Éric Lauzon, Madame Frédérique Durand, Monsieur Charles Galarneau, Madame Cynthia O'Reilly, Madame Lucie Lalande, Madame Gisèle Lalande, Madame Georgette Ménard, Monsieur Robert Ménard, Monsieur Jason Carrière et Monsieur Luc Garneau soit créer à cet égard, pour, notamment, assurer un suivi sur ladite politique; »

QU'il soit remplacé par :

« Qu'un rapport annuel produit par le Responsable des Loisirs, le Responsable des Questions Familiales et les conseillers responsables des Loisirs soit remis en octobre de chaque année afin d'assurer un suivi sur la dite politique; »

« Que le rapport annuel soit diffusé à la population à la suite de son adoption. »

Note : Monsieur Christian Pilon, maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-114

Compte-rendu du Comité des travaux publics du 22 avril 2020

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de travaux publics du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 22 avril 2020 afin de permettre la réalisation des travaux;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-115

Don à la Résidence Le Monarque – In Memoriam Léo Tourangeau – Résolution 12-322-10

CONSIDÉRANT le décès du père d'une de nos employés;

CONSIDÉRANT la résolution 12-322-10;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil accepte de verser un don de 50\$ à la Résidence Le Monarque à la mémoire de M. Léo Tourangeau tel que stipulé dans la résolution 12-322-10 « Politique de dons pour cadeaux de départs et mortalité »;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.

Période de questions

Aucune personne assiste à la séance (décret 2020-004).

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-05-116

Levée de la séance à 13 h 53

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 4 mai 2020

Christian Pilon
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier